

Département du Pas-de-Calais ******

Arrondissement de Boulogne-Sur-Mer

Canton de Boulogne Sud

MAIRIE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE (62360) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021 - 72

L'an deux mille vingt et un, Le 17 décembre à 19 heures 00,

Date de convocation : 11 décembre 2021 Date d'affichage : 11 décembre 2021

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

<u>Etaient présent(e)s</u>: Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Patrick GOMEL, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE

11/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Dominique NAVET
- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Bernard MOUSSAY donne pouvoir à Michel QUANDALLE
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Tatiana LECUYER
- Sylviane CORNET donne pouvoir à Jean-Pierre FLOUR
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Emilie LISSE donne pouvoir à Julien DIEU

8/19

Absent:

0/19

Formant la majorité des membres en exercice. M Philippe LELIEVRE est nommé secrétaire de séance.

Demande de subvention au titre de « L'OSMOC »

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT, Vu le budget communal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

 De solliciter Monsieur le Président du Département dans le cadre de « L'OSMOC » une subvention pour les travaux d'aménagement de la route départementale RD 254, route de Crémarest.

Le montant total des travaux s'élève à 67 020 € HT.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2021

Application agrée» É legalité com

99_AI-062-218209080-20211217-2021_72-AI

- De lui donner l'autorisation d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention ci-dessus mentionnée.
- Suite à la décision de la commission du Conseil Départemental, d'accepter la subvention du montant accordé au titre de « L'OSMOC » lui permettant l'encaissement de celle-ci au budget principal de la commune.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne,

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT

certifié et rendu exécutoire le : £1/12/2021

REÇU EN PREFECTURE